

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vendredi 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis, à la mairie de Vieux-Rouen-sur-Bresle, sous la présidence de Monsieur BORGEO Bruno, Maire.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Claude BENOIT (pouvoir de Monsieur Christophe CHOQUART), Monsieur Gérard BRECQ, Monsieur Bruno BORGEO, Monsieur Jérôme CHARLES, Madame Érika DUFOSSÉ, Monsieur Vincent GENTY, Madame Nouara KASMI, Madame Valérie MACRÉ (pouvoir de Monsieur Frédéric FOURNIER), Monsieur Rémi MERCIER, Madame Véronique PLUCHART-HEDIER et Monsieur Jean-Michel SUARD.

Étaient excusés : Monsieur Christophe CHOQUART, Monsieur Frédéric FOURNIER, Monsieur Alain LE GAC et Madame Julia WYGAS.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BENOIT.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 11 - Votants : 13

Date de la convocation : 3 avril 2025 - Date d'affichage : 3 avril 2025

OBJET : Demande de subvention pour la construction de 9 réserves incendie et de 4 cannes d'aspiration sur le territoire de la commune - Délibération 2025-16

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la révision départementale de défense extérieure contre l'incendie, une demande de subvention a été demandée auprès de la Région au titre de la DETR qui a été accordée le 15 septembre 2023. La demande effectuée auprès du Département doit être redemandée suite à une remarque de la part du Département de la Seine-Maritime.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

CONFIRME sa décision de créer 9 réserves incendie et 4 cannes d'aspiration en bordure de rivière afin que l'ensemble des secteurs de la commune soit en conformité avec la réglementation en matière de défense incendie.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

Estimation des travaux : 182.724,76 € HT.

DETR : 75.594,40 €.

Département 76 (25 %) : 45.681,19 €.

Autofinancement (34 %) : 61.449,17 €.

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter la subvention départementale auprès de Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime.

DECIDE l'inscription de cette dépense au budget primitif 2025 et suivants.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

Pour extrait conforme, à Vieux-Rouen-sur-Bresle, le 11 avril 2025


Le Maire,
Bruno BORGEO